

ARRÊTÉ N°2026 FO0003 /MICA/SG/ABNORM
portant homologation de normes nationales sur les
composants des mini-réseaux solaires photovoltaïques.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;
- Vu le décret n°2024-1565/PRES/PM du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier ministre ;
- Vu le décret n°2024-1566/PRES/PM du 08 décembre 2024 portant composition du gouvernement ;
- Vu le décret n°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2024-1170/PRES/PM du 04 octobre 2024 portant organisation-type des départements ministériels ;
- Vu le règlement n°03/2010/CM/UEMOA du 21 juin 2010 portant schéma d'harmonisation des activités d'accréditation, de certification, de normalisation et de métrologie dans l'UEMOA ;
- Vu le décret n°2024-1569/PRES/PM/MICA du 10 décembre 2024 portant organisation du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat ;
- Vu l'accord révisé de Bangui instituant l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle, adopté le 14 décembre 2015 ;
- Vu la loi n°034-2016/AN du 15 novembre 2016 portant autorisation de ratification de l'Accord révisé de Bangui instituant l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle ;



- Vu** la zatu n°86-021/CNR/PRES du 24 mars 1986 relative au système de mesure et organisant le contrôle des instruments de mesures ;
- Vu** la loi n°016-2017/AN du 27 avril 2017 portant organisation de la concurrence au Burkina Faso ;
- Vu** la loi n°011-2007/AN du 24 mai 2007 portant institution d'un système national de normalisation, de certification, d'accréditation et de promotion de la qualité au Burkina Faso ;
- Vu** le décret n°2012-821/PRES/PM/MEF/MICA du 08 octobre 2012 portant création de l'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM) ;
- Vu** le décret n°2016-357/PRES/MCIA/MINEFID du 13 mai 2016 portant approbation des statuts de l'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM) ;
- Vu** le décret n°2017-1317/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 30 décembre 2017 fixant les modalités d'élaboration et d'application des normes nationales ;

ARRÊTE

Article 1 : En application de l'article 17 du décret n°2017-1317/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 30 décembre 2017 fixant les modalités d'élaboration et d'application des normes nationales, sont homologuées les normes sur les composants des mini-réseaux solaires photovoltaïques dont les codes normatifs et les titres sont mentionnés ci-dessous :

N°	Codes	Titres
Modules photovoltaïques		
01	NBF/IEC 61215-1-1	Modules photovoltaïques (PV) pour application terrestres-qualification de la conception et homologation Partie 1-1 : Exigences particulières d'essai des modules photovoltaïque (PV) au silicium cristallin
02	NBF/IEC 61215-1-3	Modules photovoltaïques (PV) pour application terrestres-qualification de la conception et homologation Partie 1-3 :



		Exigences particulières d'essai des modules photovoltaïques (PV) au silicium amorphe à couches minces
03	NBF/IEC 61215-1-4	Modules photovoltaïques (PV) pour application terrestres-qualification de la conception et homologation Partie 1-4 Exigences particulières d'essai des modules photovoltaïques (PV) Au Cu (In, Ga) (S, Se) ₂ à couches minces
04	NBF/IEC 61215-2	Modules photovoltaïques (PV) pour application terrestres-qualification de la conception et homologation Partie 2 : Procédures d'essai
05	NBF/IEC 61730-1	Qualification pour la sûreté de fonctionnement des modules photovoltaïques (PV)- partie 1 : exigences pour la construction
06	NBF/IEC 61730-2	Qualification pour la sûreté de fonctionnement des modules photovoltaïques (PV)- partie 2 : exigences pour les essais
Batteries et câbles		
07	NBF/IEC 62930	Câbles électriques pour systèmes photovoltaïques avec une tension nominale de 1,5 kV DC
08	NBF/IEC 62933-5-2	Système de stockage de l'énergie électrique (EES) – partie 5-2 : Exigences de sécurité pour les systèmes EES intégrés dans un réseau – systèmes électrochimiques
Onduleurs/ Contrôleurs de charge		
09	NBF/IEC 62109-3	Sécurité des convertisseurs de puissances utilisés dans les systèmes photovoltaïques-Partie 3 : Exigences particulières pour les dispositifs électroniques combinés aux éléments photovoltaïques
10	NBF/IEC 61683	Systèmes photovoltaïques – Conditionneurs de puissance – Procédure de mesure du rendement

Directives techniques		
11	NBF 05-009 :2025	Directives techniques pour les installations électriques à basse tension

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature.

Article 3 : Le Secrétaire Général du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, le Directeur Général de l'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité et le Coordonnateur Général de la Brigade Mobile de Contrôle économique et de la Répression des Fraudes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 08 JAN 2026

Serge Gnaniodem PODA
Officier de l'Ordre de l'Etalon

Ampliations :

- Direction Générale de l'Energie ;
- Agence Burkinabè pour l'Electrification Rurale (ABER)/PN_AMP ;
- Direction Générale des Douanes ;
- Direction Générale du Développement Industriel ;
- Brigade Mobile de Contrôle économique et de la Répression des Fraudes (BMCRF) ;
- Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM).

S